

Que va-t-il advenir de la formation professionnelle interjurassienne ?

Irène Donzé (PLR)

La collaboration des deux cantons dans le cadre de la formation professionnelle est primordiale et permet aux jeunes de notre région de se former au sein d'institutions communes aux cantons du Jura et de Berne.

A nos yeux, il est essentiel que cette étroite collaboration se poursuive au-delà de 2026. Mais dans le cadre du transfert de Moutier, le canton de Berne a déjà démarré des réflexions quant aux institutions de formation interjurassiennes ou présentes sur le sol de la ville de Moutier.

Les questions sont les suivantes :

- 1. Quelles sont les formations (école à temps plein ou en dual) qui fonctionnent actuellement sous l'égide d'une institution interjurassienne ?**
- 2. Qu'entreprend le Gouvernement, via notamment le département de la formation, pour poursuivre la collaboration avec le canton de Berne au niveau des institutions de formation interjurassiennes ?**
- 3. Que peut faire le Gouvernement pour éviter que le canton de Berne redéploie les écoles professionnelles de Moutier dans d'autres régions plus éloignées géographiquement ?**
- 4. De manière générale, le Gouvernement peut-il nous informer sur les différentes actions en cours dans ce dossier et quels sont les risques et changements déjà pressentis ?**
- 5. Quelle est l'appréciation générale du Gouvernement dans ce dossier ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Irène Donzé (PLR)

Co-signataires

- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Pierre Parietti (PLR)
- Gabriel Voirol (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)

Intervention déposée officiellement le 14 mai 2024

